

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT RIGOMER-DES-BOIS
COMMUNE DE VILLENEUVE EN PERSEIGNE
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL
SÉANCE DU MERCREDI 13 AVRIL 2016



L'an deux mille seize, le 13 Avril à 20h, s'est réuni le conseil communal sous la présidence de M. Jean-Marie FIRMESSSE, maire délégué.

Etaient présents : Mmes CANTE, NOUZILLE, Mrs GOMMARD, PELÉ, GAUTIER et LOISON.

Absents excusés : Mme CHARPENTIER,

M JEGO : pouvoir à Jean-Marie Firmesse

M CAMUS : pouvoir à Francis Loison.

Absent : M. MOUSSAY

Convocation du 7 Avril 2016

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT :

Le compte rendu du conseil communal du 22 Janvier 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

POINT SUR LES CHANTIERS ET PROJETS EN COURS

Délibération n° 160413-01

Monsieur le maire délégué énumère les différentes opérations engagées et à venir :

- ✓ Aménagement du Buisson : une première réunion avec le maître d'ouvrage s'est tenue le vendredi 8 Avril après-midi, à la salle communale du Buisson. Une quinzaine de personnes étaient présentes, dont le maire et plusieurs adjoints et conseillers de Villeneuve en Perseigne, ainsi qu'une représentante du Pays d'Alençon. Cette réunion a permis de rappeler les objectifs des travaux envisagés, et d'aborder la problématique des aides financières susceptibles d'être recherchées. Une nouvelle réunion se tiendra le vendredi 29 Avril, à 10h.
- ✓ Travaux à la Maison de Gaston Floquet : la réparation de l'évacuation des eaux pluviales a été réalisée. Reste le plafond de la salle d'exposition, menaçant de s'effondrer. Les crédits nécessaires à son remplacement ont été votés avec le budget 2016, et l'entreprise la moins disante est en mesure d'effectuer les travaux en Mai, ce qui permettrait d'assurer sereinement la réouverture du site début Juillet.
- ✓ Travaux de voirie : les travaux de voirie, approuvés lors de la dernière séance du Conseil Communal, ont été chiffrés et sont compatibles, a priori, avec le budget voté. De plus, une commande de matériaux recyclés (70 tonnes environ) va être passée à la Société Colas, et va permettre de réparer plusieurs chemins communaux. Des nids de poule sont signalés Rue aux Chèvres : un rebouchage va être entrepris ce vendredi avec l'enrobé à froid disponible à La Fresnaye sur Chédouet.
- ✓ Curage du plan d'eau à la Charmille : L'opération n'a pas été budgétée pour 2016, elle sera à nouveau sollicitée pour 2017. L'examen des 2 devis reçus permettrait d'envisager, pour un coût moindre, un empierrement des berges, plus résistant sur la durée que les piquets d'acacias.

Dany Pelé accepte de recevoir les boues sur une parcelle lui appartenant à proximité du plan d'eau, à charge pour la commune de financer l'ensemencement et d'apporter une aide de main d'œuvre pour cette opération.

- ✓ Alarme à l'atelier communal : le montant porté au budget 2015, non utilisé, n'a pas été reconduit en 2016. Les membres du Conseil Communal estiment qu'une réflexion globale pourrait être menée sur le territoire de la commune, pour recenser les sites sensibles, déterminer les types d'alarmes les mieux adaptés et passer un marché groupé avec un fournisseur.
- ✓ Routes forestières et Schéma d'accueil en forêt de Perseigne : Dominique Cante rapporte le contenu de la réunion qui s'est tenue à Mamers, avec l'ONF et les différents partenaires du projet de réorganisation du schéma d'accueil. Un manque de cohérence se fait toujours sentir de la part de l'ONF, proluxe en idées d'aménagements et contraintes de toutes sortes, mais peu impliquée financièrement. L'aménagement du site de la Charmille en aire d'accueil, bien que retenu dans le projet, risque de ne pas être réalisé faute de financements.
Monsieur le maire délégué fait part d'une réunion qui s'est tenue à la Sous-Préfecture, entre la commune de Villeneuve en Perseigne, l'ONF et le Vice-Président du Conseil Départemental en charge des routes. L'objet de l'entrevue portait sur la réouverture de la route forestière rejoignant la Croix Pergeline. La commune de Villeneuve en Perseigne a été désignée comme maître d'ouvrage pour sa remise en état mais, là encore, l'organisation du financement des travaux a été, pour le moins, laborieuse. Celui-ci serait finalement assuré par l'Etat et le Département.
- ✓ Déplacement du site de tri sélectif de la Rue aux Chèvres : suite aux nombreuses dégradations et dépôts sauvages constatés près des containers déposés au Carrefour, une réflexion a été engagée pour trouver un nouveau site, moins passager. Les abords de la nouvelle station de traitement des eaux usées, Chemin des Biars, a été pressentie. Avant d'entreprendre toute autre démarche, un contact a été pris à la Société Normande de Nettoyement, qui assure la collecte. Un test d'accessibilité avec un semi-remorque a été effectué, et s'est révélé positif. Consulté, Monsieur le Maire de Villeneuve en Perseigne a rendu un avis négatif au déplacement, dans la perspective de notre intégration prochaine à la Communauté Urbaine d'Alençon et à la prise en charge, par celle-ci, des collectes d'ordures ménagères. Le Conseil Communal souligne l'amélioration qu'apporterait ce transfert dans l'environnement de ce quartier, et le faible coût de l'opération (1 000 € environ). Il craint également que l'opération soit plus complexe après l'intégration. Le sujet sera soumis au bureau du Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion.

En conclusion à ce point de l'ordre du jour, Régis Gautier et Francis Loison, membres de la Commission Finances du Conseil Municipal, émettent le souhait d'une meilleure communication au sein du Conseil Communal sur les travaux envisagés et les devis demandés aux entreprises.

LIMITATION DE LA VITESSE DES VEHICULES SUR LA ZONE HABITEE DE LA RUE AUX CHEVRES :

Délibération n° 160413-02

Monsieur le maire délégué fait part des dangers présentés par l'absence de limitation de la vitesse des véhicules sur la partie habitée de la Rue aux Chèvres. Il indique que les autres zones urbanisées de la commune bénéficient d'une limitation de la vitesse à 50Km/h, et que la densité de l'habitat sur cette rue et ses abords justifierait pleinement une mesure similaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communal présents et représentés approuvent à l'unanimité cette réglementation et autorisent monsieur le maire délégué à promulguer l'arrêté correspondant.

RAPPORT DES DERNIERES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES :

- ✓ Monsieur le maire délégué fait état des marchés en cours au Syndicat d'Adduction d'Eau Potable, pour la création et le renouvellement de canalisations. La commune déléguée de Saint Rigomer des Bois est concernée par la pose d'une nouvelle canalisation reliant la commune d'Ancinnes au réseau du SAEP Champfleury-Gesnes, et par le remplacement d'une canalisation ancienne au chemin de La Planche.
- ✓ Dominique Cante évoque la dernière réunion de l'Office de Tourisme de Mamers, où des difficultés financières dues au retard dans le versement des contributions des communes ont été regrettées.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- ✓ Litige avec l'entreprise Voisin : Monsieur le maire délégué donne connaissance des courriers échangés entre Monsieur le Maire de Villeneuve en Perseigne et le nouveau responsable de l'entreprise Voisin, relatifs aux malfaçons constatées à la station de traitement des eaux usées du Bourg et dénoncées dans le cadre de la garantie décennale. Un arrangement amiable pourrait être négocié avec l'entreprise pour pouvoir procéder aux réparations dans un délai assez court et mettre fin à toute procédure contentieuse. Monsieur le Maire de Villeneuve en Perseigne propose de prendre en charge à hauteur de 2 500 € TTC la réparation du vice constaté (montant estimé à plus de 6 800 € sur un précédent devis).
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communal présents et représentés, à l'unanimité :
 - Constatent que l'entreprise reconnaît implicitement sa responsabilité en proposant un arrangement amiable,
 - Emettent donc un avis défavorable à cette proposition, estimant qu'une expertise est nécessaire pour évaluer l'étendue des dégâts et en établir précisément les causes,
 - Emettent le souhait que les responsables de l'assainissement à la Communauté Urbaine d'Alençon soient consultés, dans la perspective de l'intégration de cette station aux équipements communautaires au 1^{er} Janvier 2017.
- ✓ Constructions illégales : Monsieur le maire délégué fait part de la suite réservée aux signalements de constructions illégales transmis à la Direction Départementale des Territoires : Madame Lailler du Service Juridique de cette administration viendra constater de visu ces infractions le mardi 19 Avril à 14h30.
- ✓ Comité des Fêtes : Régis Gautier demande l'autorisation d'utiliser le plan d'eau de la Charmille pour une partie de pêche dans le cadre de la journée organisée par le Comité des Fêtes le Dimanche 19 Juin. L'autorisation est accordée, sans engagements sur le caractère poissonneux de ce plan d'eau.

Fin de séance à 22.h
Fait et délibéré à la date ci-dessus
Ont signé les membres présents